Juin 2023

CSE RÉSEAU
ZONE DE PRODUCTION NORD EST NORMANDIE

À vos côtés, toute l'année !

COMPTE-RENDU
CSE du mois de mai 2023

CSE du 3 MAI

INFORMATION SUR LA VAGUE 3 DE MAINTENIR DEMAIN

Ce CSE a été l'occasion d'une information sur la vague 3 de Maintenir Demain dans les établissements Infrapôle Rhénan et Infrapôle de Normandie.

La mise en place est prévue au 1er janvier 2024.

Lors de ce CSE, une CSP (concertation spécifique de projet) a été votée.

Les élus UNSA-Ferroviaire se sont abstenus sur ce vote.

En effet, même si une CSP permet d'aller un peu plus loin que dans un CSE, nous pensons qu'elle ne servira qu'à retarder sa mise en place. Or, une réorganisation qui est retardée génère de l'angoisse et du stress pour les agents.
La CSP ayant été votée par une majorité des membres, l'ensemble des quatre organisations syndicales est invité à y participer. Et nous y participerons activement.

Lors de ce CSE, l'ensemble des élus ont voté une expertise. Celle-ci est en cours et est réalisée par le cabinet 3E.

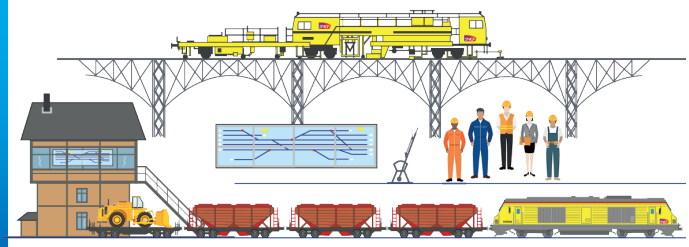

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Journal des CSE de SNCF Réseau

L'UNSA-Ferroviaire reste CONTRE ce projet. Nous l'exprimons et le rappelons à l'entreprise dès que nous le pouvons, jusqu'au plus haut niveau.

Pour autant, Maintenir Demain est une réalité qui s'impose aux six établissements de la ZP NEN.

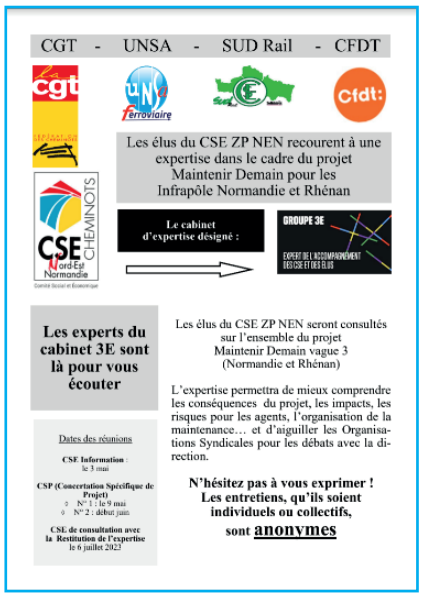

Le 9 mai a eu lieu la première CSP entre la direction *(DET Infrapôle Rhénan + DET Infrapôle de Normandie + chef de projet MD)* et les organisations syndicales *(UNSA : Pierre BERTRAND, Maurice NOEL, Antonio DOS SANTOS).*
Faute de temps, seul le dossier Infrapôle de Normandie a pu être étudié.

Les trois représentants UNSA-Ferroviaire ont rappelé notre désaccord sur ce projet.

Les élus UNSA ont remonté l'ensemble des questions (issues notamment de nos adhérents Infrapôle de Normandie lors de la réunion d'information).

CSE du 10 MAI

MALAISE MORTEL

Le jeudi 5 janvier 2023, des cheminots d'Aulnoye ont tenté de sauver la vie de leur collègue victime d'un infarctus. Malgré leurs efforts, le massage cardiaque n'a pas suffi et les secours, rapidement sur place, ont constaté le décès à leur arrivée.

Lors du CSE extra du 10 mai 2023, après la minute de silence pour notre collègue décédé et la mise en avant des réflexes sécuritaires des cheminots présents, nous nous sommes posés la question des améliorations possibles pour lutter contre ce risque cardio-vasculaire dans l'entreprise.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé la mise en place de défibrillateurs sur les postes de travail en prenant en compte les points suivants :

- **Une concentration d'agents dans un poste** entraînant un risque statistique d'arrêt cardio-respiratoire (les postes en 3*8) ;
- **Le risque électrique** de certains de nos métiers ;
- **La difficulté possible d'accès** à nos sites pour les secours ;
- **L'éloignement du poste de secours** de son lieu de travail ;
- **Des postes parfois isolés** *(éloignement physique, peu de contacts téléphoniques).*

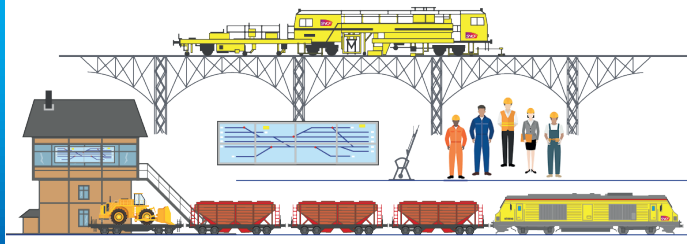

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Une fois ces défibrillateurs en place, il serait souhaitable de porter à la connaissance de tous les agents leur lieu de stockage et d'organiser une information sur leur utilisation. Cette aide au massage cardiaque peut se révéler extrêmement utile en cas d'urgence.

Et pour terminer, l'entreprise pourrait promouvoir certaines applications comme Staying Alive ou SAUV Life permettant de situer les défibrillateurs autour de soi ou de donner l'alerte à un secouriste se trouvant à proximité d'une personne en détresse.

ACCIDENT À LA SUITE DE TRAVAUX RÉALISÉS, MAIS NON VÉRIFIÉS

Lors de ce CSE a été évoqué, entre autres, un accident GRAVE survenu le 5 septembre 2022 et concernant un agent voie de l'infrapôle NPDC.

Exposé des faits :

L'agent se trouvait dans son local à Somain. Un agent de l'ABE lui demande la clé du réservoir d'un groupe électrogène. L'agent sort avec un collègue pour regarder quelle clé est nécessaire.

Alors qu'il descendait l'escalier, un bloc de béton s'est décroché de la façade, a rebondi sur la marquise et s'est cassé en deux. L'agent a reçu un morceau du bloc sur le crâne. Il est ouvert fortement et les pompiers ont été appelés.

Un signalement via RISK REPORTER a été remonté en 2021, avec demande d'intervention de l'ABE.

Elle a eu lieu sur la marquise et non sur la toiture !

L'intervention avait été clôturée à la suite de la remise en état, sans un bouclage et une vérification de l'éradication de la menace avérée.

L'UNSA-Ferroviaire a pointé du doigt, lors de ce CSE, les multiples dysfonctionnements de remontées d'informations tant montantes que descendantes et, par conséquent, de leurs traitements.

Nous avons également mis en exergue les problèmes d'identification des responsabilités et de la prise en charge des travaux rendant les procédures beaucoup plus longues depuis que le GPU (groupe public unifié) n'est plus réellement unifié en pratique…

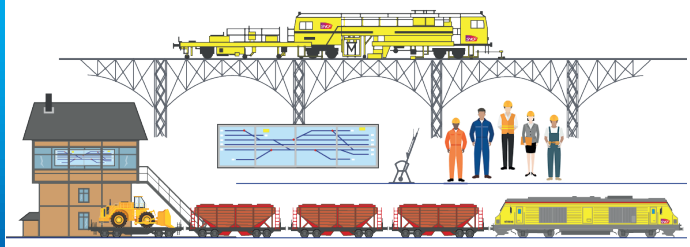

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

L'entreprise a pris les décisions suivantes :

- **Mettre en robustesse les signalements** via RISK REPORTER,
- **Procéder à l'inventaire de cinq bâtiments vétustes** par établissement avec traitement par la DTI (Direction de l'Immobilier).

Sur l'Infrapôle NPDC, des tournées ont été réalisées avec la DTI. Celles-ci ont permis de déclencher des diagnostics sur plusieurs bâtiments avec prise de mesures conservatoires (port du casque, pose d'étais, transfert de stockage...).Depuis, le déménagement des agents a été fait dans de nouveaux locaux.

CSE du 25 MAI

CONSULTATION POUR LA NOMINATION D'UN MÉDECIN DU TRAVAIL *(CDD)* AU CABINET MEDICAL DE STRASBOURG

Le médecin (Mme JANKOWSKI) sera remplacé sur la période du 29 juin au 18 octobre 2023 par le docteur HOSSANN sur le cabinet médical de Strasbourg. Celui-ci ne suivra que les agents de Réseau. Il devrait pouvoir assurer les activités de tiers temps. Sinon, il pourra se faire appuyer des infirmières.
Le rôle du médecin coordinateur territorial qu'assurait Mme JANKOWSKI sera repris par le médecin principal.

CSE du 30 MAI

DÉMÉNAGEMENT EDN
Déménagement du Siège de la DIPR au 31 juillet 2023

38 agents de l'équipe du Siège de la DIPR du périmètre de notre ZP NEN basés actuellement à l'Étoile du nord vont être transférés vers le campus Rimbaud 2 dans des espaces dynamiques.

Après une première information jugée incomplète en CSE ZP NEN, les élu-e-s UNSA-Ferroviaire ont été invité.e.s en CSSCT puis en CSE pour la présentation des éléments manquants.

De nombreuses remarques ont découlé de ces différentes rencontres sur les choix mis en place pour ce projet tant en termes d'organisation du travail que dans l'impact sur l'allongement du temps de trajet.

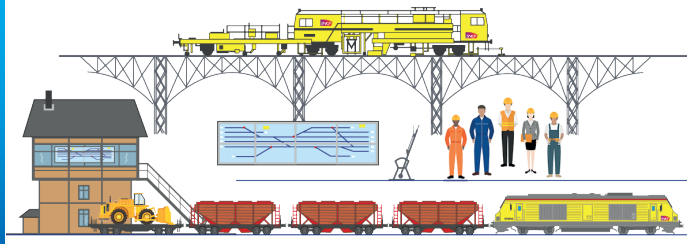

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Les élu-e-s UNSA ont alerté sur la conception de cet espace de travail, certes moderne et dans l'air du temps, mais qui a ses travers et ses limites :

- Des espaces de travail ouverts allant jusqu'à 12 personnes proches de zones communes.
- Des parois vitrées équipées de vitrophanies, mais qui risquent de générer des nuisances pour les personnes présentes dans ces bureaux, sachant que le couloir principal donne accès à l'espace de détente (OBEYA).
- La dépersonnalisation des espaces de travail avec la mise en place de Flex-office « Plug and Play » : mise à disposition de casiers pour les agents ainsi qu'une box individuelle pour débarrasser chaque jour son espace de travail. **Nombres de postes : 7 pour 10 personnes.**
- Un allongement global et considérable du temps de trajet journalier qui vient s'ajouter à des déplacements déjà importants allant jusqu'à 52 min.
- Les agents seront indemnisés sur une période de deux ans pour les frais engendrés par ce transfert. Vos élus UNSA-Ferroviaire demandent en CSE la pérennisation de cette « prime ».
- Nous avons également alerté l'entreprise sur les risques élevés de ces longs parcours.
- A été évoqué, par ailleurs, le problème des tarifs de la restauration du site.

Un « retour d'expérience » sera présenté dans une limite de 4 à 6 mois aux élu-e-s à la suite de la mise en place de ce mouvement des salariés de la DIPR.

FMD ET
PRIME TRANSPORT EXCEPTIONNELLE

Depuis 2015 et l'instauration de la loi de transition écologique pour la croissance verte, l'UNSA-Ferroviaire revendiquait auprès de la Direction la mise en application dans l'entreprise de l'IKV (indemnité kilométrique vélo), l'ancêtre du forfait mobilités durables (FMD).

Grâce à la ténacité de l'UNSA, seule à porter cette démarche dans l'intérêt du pouvoir d'achat des cheminots et la protection de l'environnement, le FMD est mis en place dans l'entreprise depuis le 1er avril 2023.

En parallèle, face à la hausse des prix du carburant, la direction a décidé d'attribuer en 2023 une prime de transport exceptionnelle pour les cheminots travaillant en production et contraints d'utiliser leur véhicule pour leurs trajets domicile-travail.

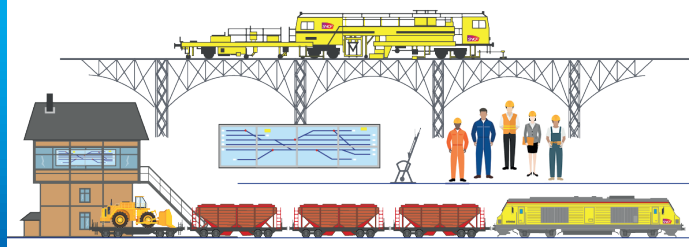

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Mieux comprendre le FMD et la prime de transport exceptionnelle : deux dispositifs NON CUMULABLES

Pour en savoir plus

FMD

Pour qui ?

- Pour tout salarié sur le trajet domicile travail seulement, si utilisation d'un vélo classique/électrique ou covoiturage, et/ou utilisation d'un mode de transport « zéro émission électrique » (hormis scooters et voitures électriques de particulier).
- Au moins 5 fois par mois pour une distance supérieur à 2 km aller-retour par jour.
- Allocation de 400 € maximum (proratisée en fonction du nombre de mois d'utilisation en 2023 à partir du 1er avril).
- Versement à compter du 1er juillet (effet rétroactif au 1er avril le cas échéant). L'allocation FMD est exonérée de cotisations sociales (RDS/CSG) et d'impôt.
- Et en plus (si perception du FMD) => possibilité d'une aide à l'achat d'un vélo (montant de maximum 150 €, soumis à cotisations sociales et impôt sur le revenu) versée également à compter du 1er juillet sous présentation d'un justificatif.

Comment percevoir le FMD ?

- Sur le site de l'APF, en complétant en ligne un formulaire « Attestation sur l'honneur », dès le mois de mai.

Prime de transport exceptionnelle

Pour qui ?

- Pour tout salarié exerçant des fonctions de production en entité opérationnelle (autres fonctions non concernées), contraint d'utiliser son véhicule personnel pour ses trajets domicile-travail, sous condition de travailler régulièrement :
  - Soit en horaires décalés ou postés ;
  - Soit sur un lieu non accessible en transport en commun.
- Prime de 150 € versée en une seule fois : versement à compter du 1er juin. La prime est soumise à cotisations sociales et impôt sur le revenu.

Comment percevoir la prime de transport exceptionnelle ?

- En complétant l'attestation sur l'honneur à remettre à son N+1.

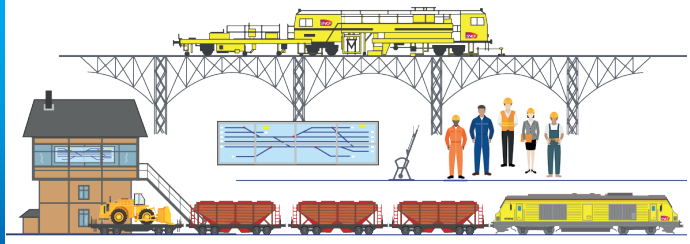

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

CSE RÉSEAU
ZP NEN

À vos côtés, toute l'année !

VOS REPRÉSENTANTS UNSA-FERROVIAIRE

CSE ZP NEN

Nom	Prénom	Mail	Nom	Prénom	Mail
KAMMERER	SYLVIE	kammerer.s@unsa-ferroviaire.org	GY	JEAN-MARC	gy.jm@unsa-ferroviaire.org
MELONI	DÉLIZIA	meloni.d@unsa-ferroviaire.org	LE CESNE	CLAIRE	le-cesne.c@unsa-ferroviaire.org
HALAS	GAËL	halas.g@unsa-ferroviaire.org	DEMANGE	SYLVAIN	demange.s@unsa-ferroviaire.org
NOEL	MAURICE	noel.m@unsa-ferroviaire.org	DEGOUVE	RÉMY	remy.degouve@reseau.sncf.fr
BERTRAND	PIERRE	bertrand.p@unsa-ferroviaire.org	COLLOTTE	SÉBASTIEN	collotte.s@unsa-ferroviaire.org
DEMARES	SOPHIE	demares.s@unsa-ferroviaire.org	CAILLE	SÉBASTIEN	caille.s@unsa-ferroviaire.org
SCHMITT	PASCAL	schmitt.p@unsa-ferroviaire.org	NOWICKI	PIERRE	nowicki.p@unsa-ferroviaire.org
RAWOLLE	RÉGIS	rawolle.r@unsa-ferroviaire.org	THIERY	REYNALD	reynald.thiery@reseau.sncf.fr
THEVENARD BERGER	BENOIT	thevenard.b@unsa-ferroviaire.org	TREDEZ	CHRISTOPHE	tredez.c@unsa-ferroviaire.org
Représentant Syndical de la délégation UNSA Ferroviaire					
KREDER	Guillaume	kreder.g@unsa-ferroviaire.org			

POUR NOUS ADRESSER VOS QUESTIONS : cse.zpnen@unsa-ferroviaire.org

POUR CONSULTER NOS INFORMATIONS EN LIGNE : https://www.unsa-ferroviaire.org

À vos côtés, toute l'année !

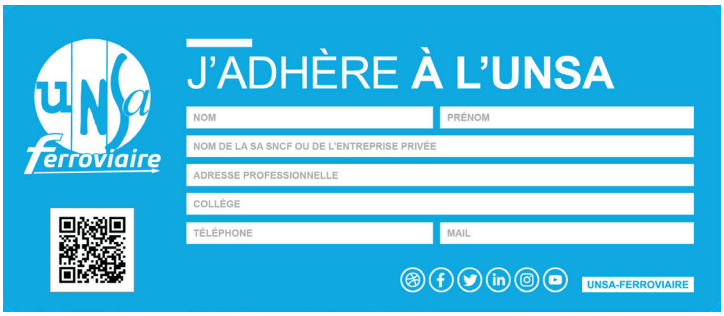

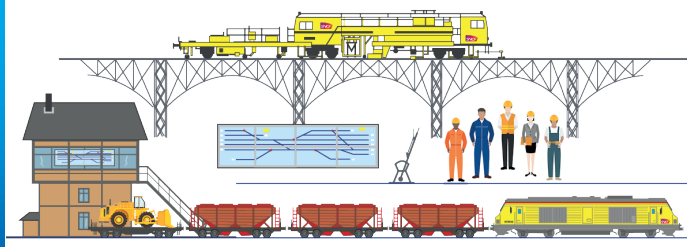

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons - 93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

Contactez-moi(s) !

UNSA-Ferroviaire
19, rue des Bretons
93210 La Plaine St-Denis
federation@unsa-ferroviaire.org

La newsletter, c'est :

- de l'information ferroviaire
- un magazine mensuel
- l'actualité revendicative

Pour vous abonner, rendez-vous ici !

Ne cherchez plus l'information, laissez-la venir à vous !